



Les acteurs économiques sont confrontés au quotidien à la nature complexe et fluctuante du Droit Social.

L'**INSTITUT DU DROIT SOCIAL (IDS)** a pour mission principale de renseigner les employeurs, des secteurs privé et associatif ainsi que les salariés sur sa pratique.

Regroupant des Avocats qui développent une compétence spécifique dans ce domaine, l'**IDS** intervient dans les domaines du :

- Droit du Travail
- Droit de la Sécurité Sociale
- Droit de la Protection Sociale & Contentieux Urssaf

L'**IDS** organise et participe régulièrement à des événements, salons professionnels, réunions d'information à destination du milieu économique local ou régional sur le Droit Social en entreprise .

Il contribue également à l'accès au droit des salariés à travers une permanence hebdomadaire au sein de la Maison de Justice et du Droit.





L' INSTITUTE DU DROIT SOCIAL

intervient au service des salariés

- L'**IDS** met en place des consultations gratuites hebdomadaires en Droit Social au sein des Maisons de la Justice et du Droit de Bordeaux (Ravezies & Lormont).
- L'**IDS** tient une permanence d'avocats lors des audiences hebdomadaires de référé du Conseil de Prud'hommes.
- L'**IDS** organise régulièrement des sessions d'information en direction des salariés sur les thèmes du Droit du Travail et du Droit de la Sécurité Sociale.

Employeurs



L'INSTITUT DU DROIT SOCIAL

intervient au service des employeurs

- L'IDS propose des formations et des consultations à destination des chefs d'entreprise au sein de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et de la Chambre des Métiers.

Elle conseille et accompagne divers regroupements d'employeurs bordelais à l'occasion d'évènements spécifiques.

- L'IDS participe à des salons professionnels et apporte à cette occasion son expertise sur la pratique du Droit du Travail, du Droit de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale.



*l'IDS constitue enfin, aux côtés du Bâtonnier,
l'instance privilégiée de représentation des Avocats en
Droit Social auprès des juridictions spécialisées :*

- Le Conseil de prud'hommes,
- Le Pôle Social du Tribunal Judiciaire,
- et la Chambre Sociale de la Cour d'Appel.

Contact :

ids@barreau-bordeaux.com



ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

Juridictions spécialisées